

ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION ART CONTEMPORAIN EN BRETAGNE

CONSIDERANT que l'association Art Contemporain en Bretagne fédère des structures d'art contemporain – centres d'art, écoles d'art, musées, artothèques, galeries privées et associatives, collectifs d'artistes etc. ...,

CONSIDERANT que cette structure a pour objectifs de :

- favoriser la mise en réseau et le rayonnement de l'action de ses membres,
- développer la fréquentation des structures de la Région.
- offrir une plateforme de ressources et d'échanges,
- favoriser également la mise en œuvre des projets artistiques et culturels en art contemporain,

CONSIDERANT que le projet culturel de la Ville s'attache notamment à mettre en place une politique de développement des publics (connaissance des visiteurs, analyse de leurs attentes, conquête de nouveaux publics...),

CONSIDERANT que l'adhésion à cette association permettra à l'Espace Lucien-Prigent une plus grande visibilité sur le territoire, tant pour le public que pour les professionnels du monde de l'art contemporain,

CONSIDERANT que tous les critères sont réunis pour que la Ville de Landivisiau adhère à cette association :

- projet culturel et artistique mené dans le champ de l'art contemporain depuis au moins 2 ans,
- politique de médiation et travail réel en direction des publics existants,
- accueil des artistes dans des conditions respectueuses et professionnelles,

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 10 février 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ADHERE A L'ASSOCIATION ART CONTEMPORAIN EN BRETAGNE,

AUTORISE MADAME LE MAIRE A VERSER LA COTISATION ANNUELLE calculée au prorata du budget alloué à l'organisation des expositions et aux droits de présentation publique alloués aux artistes (12 000 € pour l'année 2021) soit 214 € / an.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 17 février 2021

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 22 FEV. 2021

Et de la publication, le... 22 FEV. 2021

Fait à Landivisiau, le... 22 FEV. 2021

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

